



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Sixième session

Busan, République de Corée, 10 – 14 décembre 2018

La session se tiendra au Paradise Hotel Busan, Busan
du lundi 10 décembre à 9 heures 30 au vendredi 14 décembre 2018

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 18/6/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/AMR 18/6/2
3	Questions découlant de la FAO, l'OMS et de l'OIE y compris le rapport de la Réunion mixte d'experts FAO/OMS(en collaboration avec l'OIE) sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire	CX/AMR 18/6/3
4	Questions découlant d'autres organisations internationales pertinentes	CX/AMR 18/6/4
5	Avant-projet de révision du <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire</i> (CXC 61-2005) (à l'étape 4)	CX/AMR 18/6/5
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2018/74-AMR	CX/AMR 18/6/5-Add.1
6	Avant-projet de Directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (à l'étape 4)	CX/AMR 18/6/6
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2018/75-AMR	CX/AMR 18/6/6-Add.1
7	Autres questions	
8	Date et lieu de la prochaine session	
9	Adoption du rapport	

Veillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session.

[Page de réunions du site Internet](#) – [TFAMR06](#).